

# LA RÉGLEMENTATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

**INSTITUT  
ARKHEIA**

**Nous contacter :**  
[contact@institutarkheia.fr](mailto:contact@institutarkheia.fr)  
[www.institutarkheia.com](http://www.institutarkheia.com)

# LA RÉGLEMENTATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

## PRÉSENTATION

La formation LA RÉGLEMENTATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE est dispensée aussi bien à distance qu'en présentiel. Elle est assurée par un formateur spécialisé, juriste en cabinet d'avocat, diplômé de l'ICH et ancien agent immobilier. Les effectifs restreints de nos formations garantissent un apprentissage et une mise en pratique concrète.

En présentiel, dans vos locaux ou à distance	<u>Tarifs</u>
Professionnels de l'immobilier, agent, mandataire	<b>Intra :</b> à partir de 1 800 € HT <i>pour 10 pers. max</i>
<b>7 heures</b>	<b>Inter :</b> 700 € HT <i>par pers.</i>

## Objectifs et contenu de la formation

La formation sur la réglementation de la transaction immobilière est adaptée à la découverte et l'approfondissement de l'environnement juridique des agents immobiliers. Elle s'adresse tant à des collaborateurs qui ont vocation à monter en compétence et en responsabilité dans leurs sociétés, qu'aux personnes directement confrontés aux questions de droit liées à la transaction immobilière.

Cette formation est l'occasion d'étudier d'une part les différentes règles qui s'imposent aux agents immobiliers et à leurs collaborateurs et d'autre part, les différents contrats qui peuvent avoir comme incidence d'empêcher la rémunération et d'engager la responsabilité de l'agent.

### Présentation de l'encadrement juridique de la transaction immobilière

- L'encadrement de la transaction ;
- Définition des notions de base ;
- L'accès à la profession ;
- Les personnes concernées ;
- L'information des tiers ;
- Les obligations de l'agent immobilier ;
- La responsabilité de l'agent ;
- Les obligations des clients et les sanctions.

### Les principaux contrats en transaction immobilière

- Les différents contrats en matière de transaction ;
- Le mandat de vente ;
- Les diagnostics techniques ;
- Le bon de visite ;
- L'offre d'achat ;
- Le compromis de vente ;
- L'acte authentique.

NOS FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS ASSURENT CES FORMATIONS VALIDÉES EN AMONT PAR UN CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DE PERSONNALITÉS HAUTEMENT QUALIFIÉES

**INSTITUT  
ARKHEIA**

contact@institutarkheia.fr  
www.institutarkheia.com